**Résumé du projet de loi N° 6315**

L’Institut luxembourgeois de la normalisation, de l’accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (désigné par son acronyme « ILNAS ») est une administration placée sous l’autorité du ministre ayant l’Economie dans ses attributions et a été créé par la loi du 20 mai 2008. Cette loi sera abrogée et remplacée par le présent projet de loi.

Tel qu’amendé, ce projet de loi a comme objectif principal:

* d’adapter le fonctionnement de l’ILNAS à la législation européenne et aux normes européennes et internationales en vigueur;
* de renforcer le cadre général de la surveillance du marché des produits fabriqués;
* de transférer l’ensemble des directives « Nouvelle approche » qui sont dans la compétence de l’Inspection du travail et des mines vers l’ILNAS; et
* de créer un Bureau national de métrologie.